

# NOTICE DE L'APPEL A PROJETS PEDAGOGIQUES CULTURE CHEVAL (Année scolaire 2022-2023 – 3<sup>ème</sup> campagne)

**Nouveau : dépôt des candidatures en ligne (télé-procédure) et mise à disposition d'un livret ressources (téléchargeable sur [manche.fr](http://manche.fr))**

## **OBJECTIFS DU DISPOSITIF CULTURE CHEVAL :**

La Manche étant une terre de cheval historique, l'enjeu est de transmettre une « culture cheval » chez les Manchois, dès le plus jeune âge ; en valorisant les atouts de la filière dans son ensemble. Il convient ainsi de sensibiliser le jeune public à la diversité des métiers et des pratiques de loisirs de ce secteur.

## **PUBLICS CIBLES :**

- Les élèves du cycle 2 et 3 de l'enseignement public et privé (classes du CP au CM2) ;
- Les élèves scolarisés au titre des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ;
- Les élèves des établissements d'enseignement du milieu médico-social (Instituts Médico-Educatifs, Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques...).

## **DESCRIPTION DU DISPOSITIF :**

Le dispositif comprend deux modules complémentaires et obligatoires qui seront à mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> semestre 2023 :

- **Un module d'apprentissage en équitation (module EPS) :** Ce module est basé sur six séances en centre équestre affilié à la Fédération Française d'Équitation. Les séances se déroulent sur des demi-journées et doivent permettre aux élèves de participer à des ateliers pratiques et théoriques. Ce module est co-construit par le responsable du centre équestre et l'enseignant de la classe, autour d'un projet pédagogique (projet pédagogique n°1) détaillé faisant apparaître l'organisation pédagogique et les contenus d'enseignement adaptés à chaque niveau.

- **Un module de découverte du cheval dans la Manche et des métiers de la filière équine :** Ce module est basé sur une à deux interventions sur site (une intervention sur site correspond à une sortie pédagogique d'une demi-journée chez un partenaire identifié). Chaque intervention sur site est obligatoirement précédée d'une séance de préparation en classe. Ce module est co-construit entre le(s) professionnel(s) et l'enseignant de la classe, autour d'un projet pédagogique (projet pédagogique n°2).

## **DEPENSES ELIGIBLES ET MODALITES DE L'AIDE FINANCIERE :**

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Les frais de prestation du centre équestre partenaire dans la limite de six séances (projet pédagogique n°1) ;
- Les frais de déplacement vers le centre équestre partenaire dans la limite de six trajets allers-retours (projet pédagogique n°1) ;
- Les frais de prestation d'autres structures ou professionnels partenaires dans la limite de deux interventions sur site (projet pédagogique n°2) ;
- Les frais de déplacement vers d'autres structures ou professionnels partenaires dans la limite de deux trajets allers-retours (projet pédagogique n°2).

Le financement est envisagé à hauteur de **80 % des dépenses éligibles** dans la limite d'une aide départementale de **2 500 euros par classe**.

### **PROCEDURE DE CANDIDATURE :**

Pour cette 3<sup>ème</sup> campagne, le dépôt des candidatures se fait via une télé-procédure, c'est-à-dire par le remplissage d'un formulaire en ligne et le dépôt de dossier sur une plateforme web, disponible à l'adresse : <https://www.teleservices-manche.fr/culture-cheval-2022-2023/>.

Le remplissage du dossier peut être réalisé en plusieurs fois avant sa transmission aux services du Département. L'enseignant est chargé de la candidature de sa classe, pour cela il doit être titulaire d'une adresse mail valide.

Date d'ouverture de la plateforme : lundi 20 juin 2022  
**Date de clôture de la plateforme : vendredi 30 septembre 2022**

L'enseignant dispose du livret ressources Culture Cheval (téléchargeable sur [manche.fr](http://manche.fr)) afin de l'accompagner dans sa candidature. Avant le dépôt, il prépare le contenu des deux projets pédagogiques et rassemble les pièces justificatives suivantes au format PDF :

- Relevé d'identité bancaire de l'association scolaire (bénéficiaire des subventions) ;
- Devis du centre équestre partenaire (projet pédagogique n°1) ;
- Devis / attestation d'intervention d'un (des) autre(s) partenaire(s) (projet pédagogique n°2) ;
- Devis du (des) transporteur(s) en cas de frais de déplacement de la classe ;
- Si besoin, des documents annexes détaillant les projets pédagogiques.

### **PROCEDURE DE SELECTION :**

Après la phase d'instruction des dossiers et l'étude de leur recevabilité (dossiers complets et répondant à la commande), un jury de sélection se réunira en octobre 2022.

Le jury sera composé de conseillers départementaux, d'un représentant de l'éducation nationale, d'un représentant de l'enseignement diocésain et d'un représentant du comité départemental d'équitation de la Manche. La sélection du jury sera soumise à l'avis des élus de la commission permanente du conseil départemental au plus tard **le 15 décembre 2022**.

En fonction du nombre de demandes et des délais nécessaires à l'instruction, le Département se réserve le droit de modifier ces échéances.

Au regard de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif, de la subvention moyenne accordée par classe lors des deux précédentes campagnes et des disponibilités des partenaires équins, le Département prévoit d'accompagner financièrement **35 à 45 classes**.

En cas de dépassement de l'enveloppe, une limite de classes bénéficiaires par école pourra être appliquée. De plus, le jury arbitrera entre les dossiers déposés en se basant sur la qualité du contenu pédagogique présenté et sur l'antériorité de la candidature.

### **NOTIFICATIONS DES DECISIONS AUX ECOLES :**

Les décisions sont notifiées aux écoles après la commission permanente, par voie postale.

En cas de décision favorable : L'école recevra une notification du montant de subvention attribué. Un acompte correspondant à 80% du montant de subvention lui sera versé au plus tard début janvier 2023. Afin de recevoir le solde de subvention, des justificatifs (factures, exemples de projets, articles de presse...) devront être transmis aux services du Département.

En cas de décision défavorable : L'école recevra une notification la non sélection de la candidature, avec mention des motifs de la non sélection.

## **RENSEIGNEMENTS :**

### **Département de la Manche**

Annabelle Le Borgne, technicienne référente filière équine, direction des nouvelles ruralités

Courriel : [annabelle.leborgne@manche.fr](mailto:annabelle.leborgne@manche.fr)

Tél : 02 33 05 97 68

Adresse : Maison du département, 98 route de Candol, 50050 Saint-Lô

### **Éducation nationale / Conseillers pédagogiques de circonscription EPS**

Circonscription de Cherbourg-Ouest : Julien Lecardonnel

Courriel : [cpeps.0500103r@ac-caen.fr](mailto:cpeps.0500103r@ac-caen.fr)

Tél : 02 33 01 08 49

Circonscription de Cherbourg-Est : Sophie Marie

Courriel : [cpeps.0500110Y@ac-caen.fr](mailto:cpeps.0500110Y@ac-caen.fr)

Tél : 02 33 23 61 90

Circonscription de Cherbourg-Ville : Anne Fenard-Bosch

Courriel : [cp.0500104S@ac-caen.fr](mailto:cp.0500104S@ac-caen.fr)

Tél : 02 33 23 61 85

Circonscription d'Avranches : Muriel Ferry

Courriel : [cpeps.0500102P@ac-caen.fr](mailto:cpeps.0500102P@ac-caen.fr)

Tél : 02 33 79 06 46

Circonscription de Carentan : Soléna Briand

Courriel : [cpeps.0502004G@ac-caen.fr](mailto:cpeps.0502004G@ac-caen.fr)

Tél : 02 50 80 42 25

Circonscription de Coutances : Alexandre Travert

Courriel : [cpeps.0500105T@ac-caen.fr](mailto:cpeps.0500105T@ac-caen.fr)

Tél : 02 50 80 42 28

Circonscription de Granville : Isabelle Edeline

Courriel : [cpeps.0500106U@ac-caen.fr](mailto:cpeps.0500106U@ac-caen.fr)

Tél : 02 33 91 06 22

Circonscription de Mortain : Carole Bernard/Emily Rose

Courriel : [cpeps.0500107V@ac-caen.fr](mailto:cpeps.0500107V@ac-caen.fr)

Tél : 02 33 59 00 62

Circonscription de Saint-Lô Nord : Marie Luttenauer

Courriel : [cpeps.0500111Z@ac-caen.fr](mailto:cpeps.0500111Z@ac-caen.fr)

Tél : 02 33 77 85 92

Circonscription de Saint-Lô Sud maternelle : Karine Lunel

Courriel : [cpeps.stlosud@ac-caen.fr](mailto:cpeps.stlosud@ac-caen.fr)

Tél : 02.33.06.92.11

### **Enseignement catholique**

Laurent Lechapelays, directeur diocésain de l'Enseignement catholique de la Manche

Courriel : [direction.ddec50@urecbn.org](mailto:direction.ddec50@urecbn.org)

Tél : 02 33 45 12 71